

coeur d'apporter la même lumière dans l'examen de cette grosse question, on aurait pris soin d'exiger de la Société de Mollins, un devis complet, détaillé, qui aurait permis au Conseil municipal de se prononcer en connaissance de cause.

L'affaire — cela est de toute évidence maintenant — est bonne pour la Société, même en tenant compte des aléas. Nous pouvons en conclure que la ville eut pu, par un concours, obtenir des conditions plus avantageuses. (1).

En dehors de ces chiffres, il est un autre point que nous n'avons pas indiqué jusqu'ici, mais qui a trop d'importance pour que nous le passions sous silence.

Par qui seront supportés, les droits de mutation? Ces droits devront être payés à la fois sur le terrain et sur les constructions. Six écoles à 76,500 francs nous donnent 459,000 francs, sur lesquels il faut prélever 9 0/0 pour frais et droits, soit 41,310 francs.

Cette somme, nous le craignons bien, va retomber à la charge du budget municipal. N'est-il pas été préférable d'agir avec moins de précipitation, de s'entourer de plans, de devis mûrement étudiés, de réunir les entrepreneurs de la ville, de s'entendre avec un ou plusieurs d'entre eux, qui eussent acheté les terrains et construit les écoles au nom et pour le compte de la ville, à laquelle ils eussent certainement accordé un long crédit.

L'opinion publique, justement émue, recherche, aujourd'hui, le but de cette faveur exceptionnelle accordée à une société particulière, malgré la loi, et au prix de sacrifices inutiles imposés aux contribuables. ALFRED REBOUX.

P. S. — M. Mollins nous remet cette après-midi la lettre suivante: « Roubaix, le 1^{er} mars 1877. »

Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix. Dans votre réponse à ma lettre du 26 février, vous maintenez, d'après les renseignements de vos collaborateurs, les gros chiffres de bénéfice qu'ils veulent quand même attribuer à la société.

Vis-à-vis de ces affirmations répétées, nous pensons qu'il suffit de répondre aux deux points importants de votre polémique, qui sont les suivants: 1^o Vous dites que l'adjudication, aurait évité de léser les entrepreneurs, et que l'administration serait restée dans la légalité en l'appliquant.

2^o Vous ajoutez que, par ce moyen la ville aurait traité de meilleures conditions, et vous prétendez en faire la preuve. En premier lieu, nous répondrons qu'il n'a jamais été fait d'adjudications pour la location d'un bâtiment, pas plus à Roubaix qu'ailleurs; les industriels, si intelligents de notre cité, ne le font même pas pour eux.

dès le début, engagé l'administration à ouvrir un concours, ce qui aurait mis à l'abri, toutes les responsabilités. Pourquoi d'ailleurs ces messieurs ont-ils tant pressé la conclusion du marché?

Revenons nous: On a prétendu que l'œuvre de la Société était une œuvre philanthropique. Nous avons suffisamment démontré que c'était une entreprise ordinaire et que rien n'obligeait à sortir de la légalité.

Aussi ne pouvons-nous que répéter ce que nous disions avant-hier: Ou l'affaire présentée par la Société est exceptionnellement avantageuse pour la ville, et alors les concours, en laissant le champ libre à ces messieurs, aurait démontré clairement cet avantage, aux yeux de tous; ou l'affaire est, comme nous le prétendons, excellente pour la Société, et alors le concours aurait amené des offres meilleures pour la ville.

Dans les deux alternatives, la ville ne pouvait que gagner à ce concours. A. R.

M. Lizot, préfet du Nord, ira demain à Bruxelles, et présentera, selon l'usage, ses hommages à S. M. le roi des Belges. M. Lizot dînera ensuite au palais.

Voici les recettes de l'octroi de Roubaix, pendant l'année 1876:

Droits d'octroi	1.418.188,36
Recettes accessoires	4.044,15
Droits d'inspection et d'abai	1.422.232,51
Droits de passage	76.358,58
Droits de stationnement et d'occupation	11.459,29
Droits de place	974,40
	53.864,55

Total des perceptions faites par l'octroi en 1876 1.564.849,22

Total des perceptions faites par l'octroi en 1875 1.405.205,43

Différence en plus perçue en 1876 159.643,79

Jusqu'ici on ne connaissait à Bruxelles, en fait de marronnier hâtif, que celui qui se trouve dans l'enclos royal, le deuxième arbre à droite dans l'entrée de la rue Bréderode.

En ce moment, celui-ci porte des bourgeons jaunes; mais il y a au Parc, dans le massif qui longe l'allée des Veuves, près de la rue de la Loi, un petit arbrisseau de l'espèce, qui n'a pas un mètre de hauteur, et qui montre ses feuilles. Chacun peut s'en convaincre.

Revenons à l'hiver, puisqu'il nous force à penser à lui. Hier soir, le thermomètre était à 0; ce matin il a monté à +3°. Dans l'après-midi d'hier, une rafale de neige s'est déchaînée sur la région, en s'étendant jusqu'à Paris. Les toits et les voies publiques en ont été blanchis pendant quelque temps; mais la neige a fondu tout de suite.

Les dernières tempêtes ont amené quelques troubles dans les communications télégraphiques. M. le ministre de l'intérieur a été avisé ce matin, que plusieurs lignes sont interrompues en ce moment entre les villes suivantes: De Falmouth à Lisbonne; De Donnai à Cayenne; De Saïgon à Hong-Kong; De Cayenne à Para.

On annonce pour le 15 juillet de cette année, un grand festival d'harmonies, fanfares et sociétés chorales donné par la Société Municipale de Toufflers.

Bon nombre de sociétés françaises et belges seront invitées à donner leur concours à cette fête musicale. Les lettres d'invitation seront expédiées prochainement.

Un bureau de poste vient d'être établi à Watrelos. Il fonctionne dès aujourd'hui.

Marché au blé, passable; 1,440 hectolitres environ. Les ventes ont été des plus lentes et des plus difficiles; de 21 50 à 24 50, sans pourtant grand changement commercial, mais les prix plutôt en faveur des acheteurs.

Les farines invendables, malgré les concessions relativement considérables faites par les fariniers de 37 50 à 38 50. Les cours de 39 50 donnés par quelques fariniers ne sont pas sérieux. Encore une fois, pourquoi ne pas coter aux prix auxquels on vend?

A propos de l'éclipse lunaire du 27: D'après l'annuaire du bureau des longitudes, il y aura, cette année, trois éclipses de soleil et deux de lune.

Grâce à la présence d'esprit et au courage des deux voisins Harpin et Ducrey, la perte se borne à une cloison et à un plancher détruits par les flammes.

Théâtre de Roubaix. — Ce soir, troisième représentation de la Fille de M^{me} Angot.

Encore un mot d'histoire à son sujet: La Fille de M^{me} Angot est l'enfant, — venue un peu tard, il est vrai, — de M^{me} Angot, ou la Poissarde Parvenue, comédie de Maillot, jouée en 1797, pendant la période directoriale.

Cette comédie est une caricature de la société d'alors. Remuée par le sans-culottisme, l'état social offrait un sens dessus dessous des plus grotesques; le bouleversement des conditions avait amené des situations ridicules, dont le théâtre ne pouvait manquer de s'emparer.

A part M^{me} Angot, l'histoire a conservé encore une personnalité de ce genre, fruit de la Révolution; c'est la maréchale Lefebvre, ancienne cuisinière stupide et loquace, devenue duchesse de Dantzick. Un mot d'elle est resté caractéristique. Quand elle entra dans un salon, elle répondait invariablement au laquais qui lui demandait comment il fallait annoncer: Dites, M^{me} Lefebvre!...

M^{me} Angot est passée à la postérité comme un de ces types populaires résumant en eux-mêmes tous les ridicules d'une époque. C'est le Turcaret féminin. C'est la femme, partie de bas étage, pour arriver à une grande fortune et conservant les habitudes et le langage de son premier état, tout en exagérant les prétentions que fait naître le second.

Une seule chose à regretter, c'est que M^{me} Angot n'ait pas hérité de la fortune de sa mère, dont elle n'a, dans la pièce de Lecocq, recueilli que le langage et l'aplomb populaciers.

L'assassinat commis lundi dernier à Dunkerque, semble, d'après l'enquête, être le résultat d'un litige à coups de couteaux entre gens mal famés.

La victime se nomme Sophie Lenneville, veuve Louis Othon. Elle était âgée de 61 ans, et connue pour ses habitudes d'atempérance.

Deux individus, le nommé Blomme, d'origine belge, et Isabelle Boulauger, femme Voinin, de Coudekerque, qui avait été vu la veille avec la victime, ont été mis en état d'arrestation.

Le président de la chambre de commerce de Dunkerque vient d'adresser au ministre des travaux publics une lettre signée de tous les membres de cette chambre, dans laquelle celle-ci réclame l'élargissement du canal dit de la Cunette, à l'est du port, sur une longueur de 500 mètres et une largeur de 40 mètres.

Ce travail nécessaire par le mouvement considérable de la marine, devrait être achevé en septembre prochain en prévision du retour de la flottille de guerre, composée de 130 navires montés par 2,000 hommes d'équipage.

L'Etat supporterait la dépense.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances: du 28 février. Léon Lefebvre, rue des Poultrains. — Maria Dubois, au Blanc-Seau. — Céline Dhalluin, à Phalempin. — Charles Smits, contour de l'Abattoir. — Hermance Gilles, rue de la Croix-Rouge. — Pauline Découtignies, au chemin des Moites.

Déclarations de décès du 28 février. — Marie Delthou, 93 ans 2 mois, veuve de Jean Montagne, rue des Ursulines. — Sophie Ghiorie, 74 ans 7 mois, veuve de Louis Delhonte, à Phalempin.

LETTRES MORTUAIRES et D'ORIT à l'imprimerie de la Gazette de Tourcoing, rue de Lille, 15. — Insertion gratuite dans la Gazette, dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Le cabinet de M^{me} BOUET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Cour d'assises du Nord Audience du 27 février. Président, M. JOREL, conseiller Abus de confiance. — L'accusé s'appelle Debeaudrenghien, il a 43 ans, et était employé chez M. Delgutte, entrepreneur de camionnage à Lille. D'une conduite peu régulière, il s'absentait même pendant les heures de travail. Il avait éveillé les soupçons. Un jour son patron ayant remarqué des erreurs, fit ouvrir la caisse, et constata un déficit de 5,000 fr. Arrêté, Debeaudrenghien fit les aveux les plus complets.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, il est condamné à un an de prison. Ministère public, M. Dubron. Défenseur, M^{me} Decoussemaker.

Faux en écritures publiques et détournements. — Eugène Durand, est âgé de 42 ans. Nommé percepteur à Comines, le 13 février 1867, il y arriva précédé des meilleures recommandations. Il appartenait à une très-honorable famille, et jouissait de l'estime de ses chefs. Sans fortune personnelle, ayant une nombreuse famille, sa femme tomba malade, elle mourut après une longue maladie qui avait épuisé toutes ses ressources. Cependant, il faisait des dépenses peut-être exagérées; mais, comme sa position lui rapportait un revenu de 8,000 francs, nul ne soupçonnait sa probité.

fonctions, arrêté, l'accusé fit les aveux les plus complets. Pour masquer ces détournements, qui, sans cela, auraient été presque immédiatement découverts, il n'a pas reculé devant une série de faux (228) en écriture publique, qui avaient pour effet d'altérer sa comptabilité et de rendre ainsi illusoire le contrôle résultant des vérifications périodiques.

Lorsqu'un contribuable venait payer le montant de son imposition, le sieur Durand lui délivrait une quittance exacte de la somme versée; mais, sur son journal à souches, il inscrivait une recette inférieure à la recette réelle et s'appropriait la différence. Par suite de ce procédé, tous les comptes faussés se trouvaient irrégulièrement en débit au 31 décembre de chaque année; mais, la vérification n'ayant lieu que deux mois plus tard, l'accusé appliquait à l'exercice précédent les sommes reçues par lui en a-compte sur l'exercice courant, et les détournements antérieurs à la fin de l'année précédente étaient aussi couverts.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à sept ans de réclusion. Ministère public, M. Dubron. — Défenseur, M^{me} Hattu.

Audience du 28 février Présid. M. JOREL. — Minist. publ. M. GRÉVIN Défenseur: M^{me} LACHAUD

L'étranger de l'affaire de la veuve Voinin et le nom du défendeur, l'illustre Lachaud, ont attiré au palais une foule tellement considérable que beaucoup de personnes même munies de cartes se virent imploiyablement barrer le passage. Un nombre considérable de témoins, 27, doivent être entendus, et l'audience se prolongera fort avant dans la soirée. Voici, du moins, pour aujourd'hui, l'acte d'accusation qu'on croirait une page détachée d'un roman fantastique.

Acte d'accusation Dans la soirée du 19 mai 1871, le sieur Voinin Léon, menuisier et cabaretier à Besnières, rentrait chez lui en état d'ivresse: à partir de ce moment on ne le revit plus et le 23 du même mois, dans la matinée, on retrouva son cadavre d'un puits situé à 10 mètres environ de sa demeure et dans la cour de cette habitation.

Les personnes qui avaient retiré de ce puits le corps de Voinin, constatèrent immédiatement que la tête du cadavre était le siège de nombreuses blessures, et que la mort était le résultat d'un crime. Elles en firent part au beau-père de Voinin, Jean-Baptiste Hanquart, mais celui-ci alla prévenir M. le juge-de-peace que Voinin s'était suicidé.

M. le juge-de-peace s'étant transporté sur les lieux, parvint à faire de ceux qui croyaient à un crime et informa le parquet.

Une instruction fut ouverte et l'autopsie du cadavre confirma les premiers indices. Des charges graves pesaient contre la famille de Voinin et plus spécialement contre sa femme, Hanquart Elise. Néanmoins, aucune preuve décisive n'ayant été obtenue, le procureur général clos le 29 septembre 1871 par un ordonnance de non lieu.

L'affaire continua de préoccuper vivement l'opinion publique. Dans les premiers jours de janvier 1872, on retrouva dans la pature à 150 mètres environ de la maison Voinin, une casquette qui appartenait à la victime de l'assassinat et une blouse ensanglantée. Les recherches faites à l'occasion de cette découverte, n'amènèrent aucune révélation. Quatre années révolues avaient passé sur les dernières nouvelles de l'affaire, lorsque décéda un cultivateur d'Obies, nommé Louis Levent, bien connu pour avoir été l'amant de la femme Voinin avant le mariage de celle-ci et depuis son mariage.